

Protocole sanitaire de reprise d'activité face au coronavirus COVID-19

Suite à votre inscription pour participer à l'une de nos sessions de formation, nous vous demandons de prendre connaissance de notre protocole de reprise d'activité, d'en informer vos collaborateurs, de l'accepter et de nous le retourner signé:

- a. Il est demandé à chaque entreprise si leurs salariés ont bien été informé et ont pleinement connaissance de règles spécifiques au sein de leur propre entreprise (PCA ou autre)
- b. L'entreprise s'engage sur le fait qu'elle a bien informé ses salariés de la liste des personnes vulnérables (Décret 2020 - 521 du 05 Mai 2020)
- c. Notre organisation est adaptée aux conditions sanitaires actuelles, avec des protocoles adaptés en place et des consignes, qui doivent être strictement respectées (application des gestes barrières + consignes spécifiques)
- d. Les sessions seront limitées à un nombre défini de personnes (entre 4 et 6 stagiaires au maximum) tenant compte de la dimension des locaux d'accueil dont nous disposons selon les sites
- e. Les stagiaires ne peuvent rester manger sur le site, les solutions de restauration pouvant être limitées, il est utile de rappeler qu'ils peuvent venir avec leur repas froid qui sera à prendre en extérieur ou dans leur véhicule.
- f. L'accès à certaines parties collectives est interdit telles que les distributeurs de café, fontaine à eau, l'accès aux bureaux, espace commercial & espaces collectifs ...
- g. Aussi, il est conseillé aux stagiaires de se munir de leur propre gourde ou bouteille d'eau
- h. La circulation doit se limiter à la zone d'évolution prévue et réservée à la formation
- i. L'ensemble des consignes habituelles relatives au port des EPI nécessaires à la réalisation de la formation (chaussures de sécurité, gilet haute-visibilité, gants de manutention, harnais anti-chute....) sont rappelées
- j. Il est obligatoire que les stagiaires arrivent avec leur propre masque en nombre suffisant pour toute la durée de la formation.
- k. Il est recommandé aux stagiaires de se munir de gants supplémentaires, de son propre stylo et d'un contenant individuel de gel hydroalcoolique (nous ne fournissons pas ces éléments sanitaires individuels)
- l. Les sanitaires, ainsi qu'un point d'eau est mis à disposition afin de permettre un lavage des mains régulier. Les gants ne remplacent en rien le lavage des mains. Le nettoyage et la désinfection de cette zone avant et après utilisation est obligatoire par les utilisateurs.
- m. En cas de doute sur l'état de santé d'un participant, KILOUTOU Formation Clients se réserve le droit de lui interdire l'accès à la salle.
- n. Si des symptômes apparaissent pendant la formation ou dans les 15 jours après l'avoir terminée, le candidat s'engage à nous prévenir au 01.58.42.41.72.

Nom :

Signature :

Qualité du signataire :

CORONAVIRUS, QUE FAIRE EN PRÉSENCE D'UNE PERSONNE MALADE OU SOUPÇONNÉE DE L'ÊTRE

En cas de personne présentant des symptômes sur le lieu de travail



- Isoler la personne et contacter le Samu 15.
- L'inviter à respirer à travers un linge ou un mouchoir.
- Lui faire porter un masque du type chirurgical.
- Éviter tout contact étroit, ne pas la déséquiper.
- Lister les personnes qui l'ont côtoyé de façon rapprochée (1 mètre) et prolongée (+ 15 min) depuis l'apparition des symptômes et dans les 24 heures qui précèdent.
- Éloigner les autres personnes présentes.



1. La personne qui porte assistance se protège

- Porter des lunettes de protection, des gants jetables, et un masque chirurgical ou FFP2.
- Se laver les mains avec eau-savon ou lotion hydroalcoolique.
- Conserver des lingettes désinfectantes pour nettoyer les surfaces en contact.
- Se doter d'un sac à déchets.



2. En attendant la désinfection de la zone et avant de se déséquiper, la personne qui porte assistance s'assure de :

- Signaler et matérialiser chaque surface qui a été souillée.
- Déterminer avec le gestionnaire du site les installations à neutraliser (climatisation, ventilation, escaliers...).
- Condamner à titre de précaution les locaux non techniques (salle de pause, toilettes...).



3. La personne qui a porté assistance se déséquipe

- Se munir d'un sac.
- Retirer ses lunettes de protection.
- Retirer le masque.
- Retirer les gants en veillant à ne pas toucher la surface extérieure.
- Mettre le tout dans un sac plastique et le fermer.
- Placer ce sac dans un deuxième sac qu'elle ferme à son tour.
- Abandonner le tout sur place jusqu'à la désinfection.
- Se frictionner les mains avec la solution hydroalcoolique.

CORONAVIRUS, LES BONS GESTES POUR SE PROTÉGER SUR LE CHANTIER ET DANS L'ATELIER DU BTP



Lavez-vous les mains avec du savon très fréquemment dans les bases vie et installations prévues à cet effet. Prévoyez des lingettes ou produits hydroalcooliques dans les véhicules utilitaires.



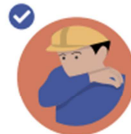
Évitez le contact physique et assurez la distance d'un mètre entre les personnes.



Nettoyez régulièrement les surfaces et lieux collectifs (tables, poignées...) ainsi que les équipements individuels (téléphone, lunettes, bouchons d'oreilles...).



Utilisez les équipements de protection : gants métier, lunettes ou écran facial pour casque, protection respiratoire (lorsque la distance d'un mètre avec une autre personne ne peut pas être respectée).



Toussez ou éternuez dans votre coude. Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le dans une poubelle.



Évitez de vous toucher le visage.



VOUS AVEZ UN DOUTE, UNE QUESTION ?

Contactez la plateforme téléphonique d'information au ☎ 0800 130 000 (appel gratuit).

(Conseils à afficher dans les bureaux, dépôts, ateliers, bases vie et bungalows de chantier)